

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2024

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN

Absents excusés : Mireille GRONDONA procuration à Sylvie GUISSSET - Claire D'AGOSTINO procuration à David CHAUMEIL - Catherine ROSIGUE procuration à Jocelyne MOULIN
Violaine GIBERT - Pascal CHOFFEZ

Secrétaire de séance : Sylvie GUISSSET

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h49 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2023 et compte de gestion 2023
- Affectation des résultats
- Vote des taxes communales
- Budget communal 2024 et budgets annexes
- Assainissement : Rapport sur la Qualité du Service (RPQS) 2022
- Assainissement : Réhabilitation du réseau d'assainissement
 - Tranches 1 et 2 : validation du devis des contrôles de réceptions
 - Tranche 4 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- RPI : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024
- Cimetière : Validation devis columbarium et jardin du souvenir
- Arrêt de bus à la Cartherie : validation de devis de travaux

Divers :

- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

- Compte administratif 2023 et compte de gestion 2023 :

• Budget principal

Considérant que les comptes de gestion du budget principal, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2023 sont concordants avec le compte Administratif du budget précité présenté par l'Ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISSSET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes 2023.

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2023.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

• Budget assainissement

Considérant que les comptes de gestion du budget assainissement, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2023 sont concordants avec le compte Administratif du budget précité présenté par l'Ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISSSET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes 2023

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Approuve le compte de gestion du budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2023.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-Affectation des résultats :

• Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, et constatant que le Compte Administratif présente :

Pour la section de fonctionnement 2023 un excédent reporté de 13 690,09 € soit un résultat de clôture excédentaire de **152 743,03 €**.

Décide à l'unanimité,

D'affecter cette somme en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour 52 743,03 €, et en recette d'investissement au compte 1068 pour 100 000 €.

Pour la section d'investissement 2023 un excédent reporté de 185 281,67 € des RAR dépense pour 40 000 € et RAR Recette pour 60 270 €, soit un résultat de clôture excédentaire de **108 702,91 €**.

Décide à l'unanimité, d'affecter cette somme en recettes d'investissement à l'article 001

• Budget assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif de 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, et constatant que le Compte Administratif présente :

Pour la section de fonctionnement 2023, un excédent reporté de 30 191,89€ soit un résultat de clôture excédentaire de **35 439,22 €**.

Décide à l'unanimité,

D'affecter cette somme en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour 33 101,69 € et en recette d'investissement sur le compte 1068 pour 2 337,53 €

Pour la section d'investissement 2023, un excédent reporté de 82 666,65 €, des RAR dépenses pour 0 € et recette 0 € soit un résultat de clôture excédentaire de **91 985,46 €**.

Décide à l'unanimité, d'affecter cette somme en recette d'investissement à l'article 001

- Vote des taxes communales

M. le Maire expose à l'assemblée le tableau des taux des taxes locales directes et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux.

Taux Communal Taxes Foncières Bâti 2023 : **30%**

Taux Communal Taxes Foncières Non Bâti 2023 : **40%**

Taux Communal Taxes Habitation 2023 : **12%**

- Budget communal 2024

Après sa présentation, le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif Principal 2024 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : **585 013,03 €**

Pour la section d'investissement : **569 012,94 €**

- Budget assainissement 2024

Après sa présentation, le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif annexe assainissement 2024 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : **86 101,69 €**

Pour la section d'investissement : **119 522,99 €**

- Assainissement : Rapport sur la Qualité du Service (RPQS) 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, approuve le rapport RPQS 2022 à l'unanimité des membres présents

- Assainissement : Réhabilitation du réseau d'assainissement :

• Tranches 1 et 2 : Validation du devis des contrôles de réceptions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les deux premières tranches travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ont été réalisées en 2021 et 2022, il convient de faire procéder aux contrôles de réception, un devis a été sollicité en ce sens auprès de la société Résotec.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 749,00 € HT soit 4 498,80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

• **Tranche 4 : Avenant marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des travaux sont à prévoir rue Haute pour la mise en séparatif de l'assainissement et route de Verlieu des reprises de canalisation. Les études et le suivi de ces travaux nécessitent la signature d'un avenant de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude Réalité Environnement.

L'avenant de Maîtrise d'œuvre est présenté au conseil municipal pour validation ; son montant est de 4 400,00 € HT soit 5 280,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation l'avenant et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

-RPI : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

Monsieur le maire expose à l'assemblée que pour conserver le rythme scolaire actuel, de 8 heures 35 à 11 heures 35 et de 13 heures 30 à 16 heures 30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, nous devons faire une demande de dérogation auprès de l'Education Nationale, après validation du conseil d'école. Sans cet accord, le temps scolaire serait réparti sur 4 jours et demi, soit les mercredis matin ajoutés.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le maintien de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024.

-Cimetière : Validation devis columbarium et jardin du souvenir

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- L'actuel colombarium du cimetière ne dispose plus que de quelques emplacements de disponibles et qu'il convient d'en faire installer un second,
- Le cimetière ne dispose pas d'un jardin des souvenirs pour le dépôt des cendres et qu'il est souhaitable d'en faire mettre un en place,

Un devis a été sollicité pour la mise en place de ces deux monuments. Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 6 154,00 € HT soit 7 384,80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Arrêt de bus à la Cartherie : validation de devis de travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement de l'arrêt de bus scolaire de la Cartherie a fait l'objet d'un financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; un devis pour la réalisation de la plateforme de l'arrêt de bus a été sollicité auprès de l'entreprise TAM.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 5 400,00 € HT soit 6 480,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers

- Point sur les travaux en cours : une présentation des travaux en cours a été faite au conseil municipal.
- Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.